

RLTP du Québec Inc.

Bureau de la vice-présidence 680 14° Avenue app. 4 LaSalle Qc H8P 2R8 **Tél.** (514) 363-3985 **Fax.** (514) 363-7139

Courriel: raymond.cotnoir@videotron.ca site: www.rltp.qc.ca

202 P⊠ NP DM2.1

Projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Abitibi / Baie James 6212-01-203

CONDENSÉ DE MÉMOIRE SUR LES RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ DES LACS JOANNÈS, VAUDRAY ET SABOURIN

Préparé par Raymond Cotnoir, vice-président RLTP le 04-10-06

Préambule

Le Regroupement des Locataires des terres publiques du Québec est un organisme qui défend les droits des locataires qui détiennent un bail valide auprès du Ministère des Ressources Naturelles de la Faune et des parcs, pour occuper une parcelle de terrain sur les terres de la couronne.

A ce titre, nous recrutons nos membres sur une base volontaire et leurs cotisations sont notre seule source de revenus. Nous comptons actuellement 5 400 membres dont plus de 400 en Abitibi Témiscamingue.

Le RLTP s'est impliqué dans tous les projets pouvant avoir une incidence sur les droits et la quiétude des locataires au Québec depuis 1995 et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis 1997.

La loi d'accès à l'information ne nous permet pas de connaître les coordonnées des locataires pour une région particulière ce qui ne facilite pas nos interventions. C'est la raison pour laquelle le Regroupement n'attend pas d'avoir une plainte ou une demande pour intervenir en faveur des droits des locataires et, les gains ainsi obtenus, favorisent tous les locataires, membres ou non de notre organisme.

Les aires protégées et les réserves de biodiversité.

Depuis l'année 2000, le RLTP s'est intéressé de très près à tout ce programme et nous convenons qu'il est nécessaire d'agir rapidement afin de protéger les espèces menacées et de toutes natures, composant la biodiversité du Québec.

Notre position a toujours été la même depuis le tout début et lors de nos interventions antérieures, les divers intervenants gouvernementaux et autres organismes semblaient fort intéressés par notre désir de participer à la protection des espèces menacées et surtout par la façon dont nous voulions le faire.

Vous comprendrez que dans ce contexte, la façon tout à fait cavalière de nous traiter en ne nous refusant l'accès au sein des conseils de gestion et de mise en valeur des Aires Protégées est frustrante, inéquitable, pour ne pas dire un affront face aux efforts que notre organisme a mis dans ces projets, de façon tout à fait volontaire, sans aucune rétribution pour les membres qui y ont participé.

Outre le temps passé aux études des divers projets mis sur la table depuis 1995, nous sommes intervenus à huit reprises lors des consultations provinciales et des rencontres régionales en répétant notre volonté d'être impliqués dans le processus et de participer à la mission du Ministère de l'Environnement et de l'ensemble du Gouvernement du Québec.

Notre position

Dans le contexte économique actuel et faut-il le mentionner dans le processus de rationalisation des ressources de l'État, (certains parlent de ré-ingénérie de l'État) il est peu probable que les ressources, tant humaines, matérielles que financières, nécessaires à la protection des réserves appuieront les intentions annoncées, si pures soient-elles.

Nous pensions et nous croyons toujours pouvoir aider le gouvernement dans la mission qu'il s'est donné, en informant nos membres et en leur demandant de collaborer à la protection des espèces. Pour cela, notre organisme doit être partie aux décisions afin de communiquer aux locataires membres du Regroupement les tenants et aboutissants des décisions prises et des actions à prendre.

Nous tenons à prendre part aux décisions afin de nous assurer que celles-ci reposent sur des éléments essentiels à la protection et non sur des frivolités ou des caprices de la part de certains intervenants. En plus, notre présence à la table de gestion saura mieux faire valloir les intérêts des locataires aux autres intervenants.

Ainsi, nous pourrons mieux informer nos membres et les inciter à prendre part à la protection des espèces. Advenant que ceux-ci refusent ou négligent de participer à la mission globale, ils auront au moins le loisir de céder leur bail en vendant leurs installations à des gens intéressés aux conditions qui prévaudront dans ces réserves.

Nous ne partageons aucunement les restrictions que le projet veut imposer quant au transfert de bail. Nous croyons que la libre concurrence doit avoir priorité en matière de disposition des biens des locataires et que les conditions inhérentes aux réserves de biodiversité soient partie intégrante du bail du futur acheteur.

Il en est de même pour les restrictions qui pourraient s'appliquer quant aux voies d'accès aux installations des locataires. En effet, restreindre l'entretien de ces voies d'accès conduira irrémédiablement à priver le locataire de l'accès à ses installations, ce qui ne saurait être acceptable pour le regroupement et les locataires concernés.

Nous sommes inquiets et perplexes face aux restrictions mentionnées dans les textes qu'il nous a été donné de lire concernant la pratique de la pêche et de la chasse.

Encore là, nous croyons que notre présence au sein des conseils de gestion est nécessaire afin de bien comprendre et évaluer par consensus avec les autres intervenants, les restrictions qui devront s'appliquer en cette matière.

Puisqu'un fort pourcentage des utilisateurs concernés sont des locataires de terres publiques, possédant des droits en vertu d'un bail consenti par le MRNFP, il nous apparaît évident que ceux-ci doivent avoir une voix au chapitre de façon à protéger leurs droits certes, mais aussi à faire leur part dans la protection de la biodiversité.

Nous insistons sur le fait que la protection des espèces ne doit pas se faire au détriment des autres utilisateurs, mais au contraire avec leur appui en créant un sentiment d'appartenance et en les responsabilisant.

Tout en reconnaissant l'importance d'avoir les associations locales de villégiateurs, de trappeurs de chasseurs et de pêcheurs sur le comité de gestion, il est faux de prétendre que tous les utilisateurs se retrouvent exclusivement dans les catégories susmentionnées et que ces groupes ont tous les mêmes intérêts que les autres détenteurs de baux. La villégiature regroupée est très différente de la villégiature dispersée et des baux d'abri sommaire.

Nous recommandons donc que:

- Sans restreindre la participation des groupes déjà pressentis sur le Conseil de conservation et de mise en valeur, nous demandons que le RLTP soit désigné comme membre de ce conseil.
- Tout en reconnaissant l'importance d'assurer la protection des espèces et à moins que la protection d'une espèce n'exige des conditions particulières à être évaluées par les membres du conseil, le RLTP demande que tous les droits actuels des détenteurs de baux soient maintenus à savoir, principalement mais non exclusivement les points suivants:
- Que les voix d'accès aux installations des locataires soient maintenues,
- Que les miradors actuels soient maintenus et qu'ils puissent être entretenus avec des matériaux prédéfinis par le conseil de conservation et de mise en valeur,

- Que les locataires puissent couper les arbres morts ou déracinés sur leur terrain et ceux qui bloquent l'accès ou qui sont déracinés le long de la voie d'accès conduisant à leurs installations pour alimenter leur poêle à bois,
- Que les locataires puissent vendre au plus offrant leurs installations lorsque celles-ci répondent aux règles d'implantation en vigueur lors de l'émission du premier bail et que le transfert de bail soit accepté sans autres conditions,
- Que les détenteurs de baux sur les réserves de biodiversité soient informés que le RLTP a un représentant sur le conseil et que les coordonnées de ce dernier leur soient communiquées afin que ceux-ci puissent faire connaître leurs préoccupations. Le RLTP s'engage à produire un document d'information que le MRN pourra introduire dans son envoi à cet effet.

En terminant, nous tenons à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous avoir permis d'exprimer nos préoccupations par la voie de la présente commission et nous souhaitons que notre intérêt pour la protection et le maintien de la biodiversité soit dorénavant reconnu à sa juste valeur.

Raymond Cotnoir, vice-président

RLTP